

Bachelier en marketing

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE
Tél : +32 (0) 64 23 76 23 Fax : +32 (0) 64 23 76 33 Mail : eco.lalouviere@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Marketing digital			
Code	ECMK1B04MKD	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Pauline CLAEYS (pauline.claeys@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette Unité d'enseignement et activité d'apprentissage est une introduction théorique aux stratégies et techniques de marketing digital préalable au module Outils e-marketing en bloc 2. Plus particulièrement, la première étape d'acquisition de la stratégie digitale sera abordée dans cette activité d'apprentissage.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'insérer dans son milieu et s'adapter à son évolution**

- 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
- 1.5 Proposer des solutions innovantes dans le développement des projets marketing et les accompagner

Compétence 2 **Communiquer, écouter, informer, conseiller les acteurs tant en interne qu'en externe**

- 2.2 Par sa connaissance et sa pratique des langues et dans un contexte multiculturel... Présenter, par écrit et oralement, les résultats du diagnostic stratégique et les recommandations

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au marketing**

- 3.3 Élaborer un plan marketing (stratégie et marketing mix)
- 3.6 Choisir, utiliser et développer les outils et techniques adéquats pour le marketing direct, la vente et le merchandising

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de :

- définir, délimiter et caractériser le marketing digital ainsi que ses enjeux,
- décrire et comprendre les notions de bases du marketing digital et ses outils,
- expliquer et utiliser à bon escient les termes techniques utilisés dans le marketing digital,
- adopter la démarche web et maîtriser les techniques de base permettant d'être efficace dans la vente en ligne,
- maîtriser les techniques fondamentales de référencement et optimiser son site pour obtenir un bon positionnement dans les outils de recherche,
- utiliser des techniques professionnelles (outils de mailing, newsletters, videos,...) pour réaliser des communications promotionnelles à caractère commercial efficaces.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECMK1B04MKDA Marketing digital (e-marketing et m-marketing)

24 h / 2 C

Contenu

Ces différents points de matière seront détaillés :

- Initiation au marketing digital (tendances du marketing digital et KPIs)
- Stratégie et objectifs du marketing digital
- Caractéristiques et tactiques du marketing digital (les réseaux sociaux, les influenceurs, le plan media, l'emailing, les publicités vidéos).
- Analyse du consommateur digital
- Plan de communication digital

Démarches d'apprentissage

- Cours magistral
- E-learning éventuel
- Développement de projet

Dispositifs d'aide à la réussite

- Une séance de questions-réponses lors de la dernière séance de cours.
- Coaching du travail de groupe (sur demande)

Sources et références

- Chaffey, D. (2019). *Digital marketing* (6th edition), Pearson, UK.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Présentations du cours
- Ressources Internet

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation de l'ensemble des activités d'apprentissage porte sur la matière vue en classe ou par auto-formation (y compris l'e-learning, les vidéos diffusées, articles ou tout autre support pédagogique utilisé). Le respect des échéances interviendra dans la cotation finale.

L'activité est évaluée sur base

- d'un examen écrit (60% de la note)
- d'un rapport final écrit + présentation orale (40% de la note)

Si l'étudiant n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée. Les modalités et consignes des évaluations de l'activité pédagogique sont déposées sur ConnectED.

Pour un étudiant diplômable en janvier, les modalités d'évaluation ainsi que la matière sur laquelle il sera interrogé

seront définies dans une convention à part signée par l'étudiant et l'enseignant concerné

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv	40		
Période d'évaluation			Exe	60	Exe	100

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération, en cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE. Aussi, la non présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).